

CHANT

Applicable à la rentrée 2019-2020 .CP du 15 nov 2018.

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale.

Le chant est une discipline principale de la première spécialité.

Le cursus d'interprétation vocale proposé par le CNSMDL permet de maîtriser les répertoires les plus variés de la musique occidentale et de s'ouvrir aux musiques d'autres horizons, ainsi qu'à la pratique de l'improvisation. Il prépare les étudiants aux métiers d'interprète (maîtrise de son instrument dans un vaste corpus de répertoires) aux métiers de l'enseignement artistique, aux actions de médiation et de promotion de la musique dans la société actuelle. Il favorise l'insertion professionnelle.

Les compétences et connaissances visées sont :

- la maîtrise de l'outil vocal par une utilisation optimale de sa personne,
- une connaissance des éléments théoriques qui fondent les différents langages musicaux interprétés,
- une capacité à développer sa créativité dans le cadre de répertoires préexistants ou nouveaux, ainsi que dans le domaine de l'improvisation,
- une solide maîtrise des techniques en lien avec la pratique vocale et l'art de la scène
- une bonne connaissance anatomique du fonctionnement de la voix
- la capacité d'intégrer rapidement un ensemble
- la connaissance du milieu professionnel et de ses exigences
- une capacité à définir et à réaliser des projets musicaux variés
- une capacité de planification du travail et un sens de la responsabilité, afin de répondre à des engagements précis dans un temps donné, parfois court.
- une capacité à formuler des évaluations critiques dans le domaine de l'interprétation, y compris dans son propre travail artistique
- une culture musicale et artistique approfondie
- une capacité à mener des travaux de recherche et à en communiquer les résultats, oralement et par écrit
- une capacité à réfléchir sur la place et l'évolution de la musique dans la société et, plus généralement, les compétences et connaissances citées dans le Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification ("métiers instrumentistes- chanteurs", annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au DNSPM, publié au J.O. du 9 février 2008).

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus de chant est organisé en trois cycles :

un 1^{er} cycle de trois ans conduisant à l'attribution du DNSPM, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (Bachelor) avec deux parcours complémentaires possible :

- un conduisant à l'obtention du DE
- un conduisant à l'attribution de la licence par l'université Lyon 2

un 2^{ème} cycle de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme conférant le grade de Master

un 3^{ème} cycle se déclinant sous deux formes différentes :

- un doctorat Recherche et pratique (3 ans) en partenariat avec l'école doctorale 3LA.
- un 3^{ème} cycle "Artist diploma" (1-2 ans) contractualisé sur projets artistiques au CNSMD.

PREMIER CYCLE

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

Il est constitué d'un parcours de formation conduisant à l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**, ainsi qu'un parcours facultatif de formation au **Diplôme d'État de professeur de musique**.

Les parcours d'études, à temps plein, sont de six semestres pour l'obtention du DNSPM et pour l'obtention du DE, les deux premiers semestres étant communs. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : European Credit Transfert System, système européen de transfert de crédits).

1 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM).

Conditions d'admission

L'admission dans le 1^{er} cycle se fait par voie de concours. Les candidats doivent présenter une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les candidats doivent préparer un programme de 8 œuvres de leur choix, réparties comme suit :

- 4 airs extraits d'opéras, oratorios ou cantates ou airs de concert d'époques différentes dont au moins un air en français
- 4 Lieder ou mélodies dont une française

Ce programme comporte l'usage de 3 langues différentes dont le français.

- épreuve d'admissibilité :

le candidat interprète 2 œuvres :

- le candidat choisit lui-même une des pièces,
- l'autre pièce est imposée par le jury.

A la proclamation des résultats de l'admissibilité, le jury donne aux candidats admissibles les titres des 2 pièces qu'ils devront interpréter à l'épreuve d'admission.

- épreuve d'admission :

- une épreuve de formation musicale comprenant un écrit et un oral (déchiffrage)
- un cours / entretien d'environ un quart d'heure avec l'un des professeurs de chant du CNSMDL et un membre du jury
- l'interprétation de deux œuvres choisies par le jury
- la lecture devant le jury d'un court texte en français

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de 6 semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par années et par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis (voir grille).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale :
 - cours avec le professeur de chant
 - et cours avec le professeur associé chef de chant
- musique d'ensemble
- séminaires, master-classes et projets d'ensemble (dont diction)
- examen de fin de 1er cycle (semestre 6)

UE 2 : unité d'enseignement de connaissances et pratiques associées

- déchiffrage.
- formation musicale
- piano complémentaire
- art lyrique / théâtre
- musique ancienne avec chef de chant au clavecin

UE3 : unité d'enseignements transversaux

- Travail corporel
- Sensibilisation à la pédagogie en 1^{ère} année
- Initiation à l'improvisation en 1^{ère} année
- Langue vivante en 1^{ère} et 2^{ème} année
- 4 semestres de disciplines auxiliaires en 2^{ème} et 3^{ème} année, à choisir chaque semestre parmi les disciplines dites de culture :
Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/
Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture musicale / Ethnomusicologie /
Histoire de la Musique
- Aspects pratiques du métier en 2^{ème} et 3^{ème} année

UE4 : unité d'enseignements optionnels

Pas d'UE 4 en 1^{ère} année (semestres 1 et 2)

Au choix en 2^{ème} et 3^{ème} année :

- Toutes les matières enseignées au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale
- Les cours proposés par les partenaires CHEL(s) – Collège des Hautes Études Lyon Science(s),
- Pour les étudiants en parcours DE : les enseignements du DE de professeur de musique suivies pendant le semestre de l'UE4
- Pour les étudiants inscrits en licence dans le cadre du partenariat avec l'Université Lyon 2 : les cours proposés aux musiciens.

Conditions de délivrance du DNSPM

Le 1er cycle est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits. Le DNSPM est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II.

2 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat option musique, en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats au parcours DE doivent avoir validé les deux premiers semestres du parcours DNSPM du CNSMDL et être en règle vis-à-vis de ce cursus. Ils doivent en outre avoir satisfait à un examen d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

Scolarité

Le parcours DE articulé au DNSPM est organisé en 4 semestres complémentaires. Les semestres 1 et 2 du parcours spécifique au DE doivent nécessairement se suivre.

UE 1 : formation artistique

Cette unité d'enseignement regroupe une part essentielle de la formation artistique contenue dans les UE1, 2 et 3 de votre parcours DNSPM.

Elle comprend également un axe « pratiques artistiques à découvrir »

UE 2 : formation pédagogique

- sciences de l'éducation
- méthodologie
- enquête, stage pratique en conservatoire
- séminaire didactique
- réalisation d'un projet pédagogique

UE 3 : connaissance de l'environnement professionnel

- connaissance du contexte professionnel
- aspects pratiques du métier de musicien
- connaissance du réseau de l'enseignement artistique spécialisé
- réalisation d'un dossier professionnel

Conditions de délivrance du DE

Le parcours est sanctionné par le Diplôme d'Etat de professeur de musique, option musique, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits. Le DE est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II.

3 – Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la licence en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats à la licence "Arts, lettre, langues mention musique" doivent avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement de leurs deux premières années de DSNPM.

Scolarité

Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'université (une par semestre), à choisir dans une liste mise à jour chaque année. Il est conseillé de suivre les cours magistraux de Licence 2 en auditeur libre au cours de la 2ème année de DSNPM.

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme conférant le grade de master

Conditions d'admission

Les étudiants titulaires du DNSPM délivré par le CNSMD de Lyon sont admis directement en deuxième cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique et d'avoir obtenu un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu (aux semestres 4 et 5) de la discipline principale (cf article 2 du règlement des études). A défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours.

L'entrée dans le 2^{ème} cycle se fait par voie de concours pour les candidats titulaires d'un DNSPM ou d'une licence (bachelor) dans la discipline concernée. Les épreuves ne sont pas publiques.

Il est d'abord procédé à une première sélection des candidats sur dossier. Les candidats retenus après cette sélection doivent ensuite se présenter à une épreuve d'admission devant jury, dont les modalités sont définies chaque année par le directeur.

L'épreuve d'admission comporte :

- l'interprétation d'un programme libre d'environ 20'. Une partie de ce programme doit être en relation avec le projet de master. Ce programme comporte l'usage de 3 langues différentes dont le français.
- une épreuve de formation musicale comprenant un écrit et un oral (déchiffrage)
- un cours / entretien d'environ un quart d'heure avec l'un des professeurs de chant du CNSMDL et un membre du jury
- la lecture devant le jury d'un court texte en français

Cette épreuve est suivie d'un second entretien du candidat avec le jury portant sur son projet de recherche.

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de deux ans. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement. Celles-ci suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis (voir grille).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline principale :
 - cours avec le professeur de chant
 - et cours avec le professeur associé chef de chant
- séminaires, master-classes et projets d'ensemble (dont diction)

UE 2 : unité d'enseignement de la discipline associée à la discipline principale

- art lyrique / théâtre
- mémoire de recherche (suivi du)

UE 3 : unité d'enseignement des compétences associées

- 4 semestres de disciplines auxiliaires, au choix chaque semestre parmi les disciplines dites de culture :
Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/
Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture musicale / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique
- aspects pratiques du métier (conférences)
- langue vivante (2 semestres) au choix de l'étudiant : la même qu'en 1^{er} cycle ou une autre
- méthodologie appliquée à l'objet de recherche (semestres 1 et 2)

Sanction des études

Le 2^e cycle est sanctionné par le Diplôme de second cycle conférant le grade de Master, délivré aux étudiants, dans les conditions fixées aux articles du règlement des études. Ce diplôme est enregistré de droit au répertoire national de la certification professionnelle au niveau I (nomenclature de 1969) et 7 (nomenclature Europe). Il correspond à l'acquisition de 120 ECTS

DNSPM CHANT

enseignements		nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
1^{er} semestre			
UE1	Discipline principale chant	1,5	7
	Discipline principale chef de chant	1,5	4,5
	Musique d'ensemble	1,5	2
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Musique ancienne avec chef de chant	0,75	1,5
	Déchiffrage	0,5	1
	Formation musicale	2,5	4
	Piano complémentaire	0,75	1
UE3	Art lyrique / théâtre	2,5	4
	Travail corporel	1	1
	Sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
UE4	Langue vivante (a)	1,5	1,5
Totaux		16	30

2 ^e semestre			
UE1	Discipline principale chant	1,5	13
	Discipline principale chef de chant	1,5	
	Musique d'ensemble	1,5	2
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Déchiffrage	0,5	1
	Formation musicale	2,5	4
	Piano complémentaire	0,75	1
	Art lyrique / théâtre	2,5	4
UE3	Travail corporel	1	1
	Sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	Langue vivante (a)	1,5	1,5
UE4			
Totaux		15	30

enseignements		nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
3^e semestre			
UE1	Discipline principale chant	1,5	6
	Discipline principale chef de chant	1,5	4
	Musique d'ensemble	1	2
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Déchiffrage	0,5	1
	Formation musicale	2,5	3
	Piano complémentaire	0,75	1
	Art lyrique / théâtre	2,5	4
UE3	Travail corporel	1	1
	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	discipline auxiliaire (b)	2	3
	Langue vivante (a)	1,5	1,5
UE4	Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2
Totaux		18	30

4 ^e semestre			
UE1	Discipline principale chant	1,5	6
	Discipline principale chef de chant	1,5	4
	Musique d'ensemble	1	2
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Déchiffrage	0,5	1
	Formation musicale	2,5	3
	Piano complémentaire	0,75	1
	Art lyrique / théâtre	2,5	4
UE3	Travail corporel	1	1
	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	discipline auxiliaire (b)	2	3
	Langue vivante (a)	1,5	1,5
UE4	Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2
Totaux		18	30

enseignements		nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
5^e semestre			
UE1	Discipline principale chant	1,5	8
	Discipline principale chef de chant	1,5	6,5
	Musique d'ensemble	1	2
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Déchiffrage	0,5	1
	Piano complémentaire	0,75	1
	Art lyrique / théâtre	2,5	4
	Travail corporel	1	1
UE3	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	discipline auxiliaire (b)	2	3
	Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2
	Totaux	14	30

6 ^e semestre			
UE1	Discipline principale chant	1,5	6
	Discipline principale chef de chant	1,5	4,5
	Musique d'ensemble	1	2
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	examen de fin de 1er cycle	-	4
	Déchiffrage	0,5	1
	Piano complémentaire	0,75	1
	Art lyrique / théâtre	2,5	4
UE3	Travail corporel	1	1
	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	discipline auxiliaire (b)	2	3
	Matière au choix (c) ou parcours DE*	2	2
Totaux		14	30

(a) A choisir parmi les matières suivantes : Anglais, Allemand, Italien

(b) A choisir parmi les matières suivantes : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture musicale / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique

(c) A choisir parmi les matières suivantes : toute matière enseignée au CNSMD ou dans les établissements partenaires du CHELS, hors cours individuel d'une matière principale

MASTER CHANT

enseignements	nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
---------------	-------------------------------	-------------

enseignements	nb d'heures moyen par semaine	points ECTS
---------------	-------------------------------	-------------

1 ^{er} semestre			
	Discipline principale chant	1,5	9,5
UE1	Discipline principale chef de chant	1,5	7
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Art lyrique / théâtre	1,5	2
	mémoire de recherche	0,5	5
	discipline auxiliaire (a)	2	3
UE3	Langue vivante (b)	1	1,5
	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	Méthodologie appliquée (séminaires)	0,25	0,5
	Totaux	9	30

3 ^e semestre			
	Discipline principale chant	1,5	10,5
UE1	Discipline principale chef de chant	1,5	8
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Art lyrique / théâtre	1,5	2
	mémoire de recherche	0,5	5
	discipline auxiliaire (a)	2	3
UE3	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	Totaux	8	30

2 ^e semestre			
	Discipline principale chant	1,5	9,5
UE1	Discipline principale chef de chant	1,5	7
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Art lyrique / théâtre	1,5	2
	mémoire de recherche	0,5	5
	discipline auxiliaire (a)	2	3
UE3	Langue vivante (b)	1	1,5
	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	Méthodologie appliquée (rv individuel)	0,25	0,5
	Totaux	9	30

4 ^e semestre			
	Discipline principale chant	1,5	10,5
UE1	Discipline principale chef de chant	1,5	8
	Séminaires, master-classes et projets d'ensemble	0,5	1
UE2	Art lyrique / théâtre	1,5	2
	mémoire de recherche	0,5	5
	discipline auxiliaire (a)	2	3
UE3	Aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	Totaux	8	30

(a) A choisir parmi les matières suivantes : Analyse appliquée / Analyse XXe et XXIe siècles / Ars Musica / Art et civilisation/ Bases scientifiques des techniques nouvelles / Ecriture / Ethnomusicologie / Histoire de la Musique ou une autre discipline en lien avec le sujet de recherche. Le choix se détermine au moment de la validation du projet de recherche en février du DNSPM3 et en septembre pour les entrées directes en Master.

(b) A choisir parmi : Anglais, Allemand, Italien

CNSMD

Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon
3 quai Chauveau, C.P. 120
F-69266 Lyon cedex 09

tél : 33 (0)4 72 19 26 26

www.cnsmd-lyon.fr